



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

Paris, le **23 DEC. 2022**

Réf : CCH R. 362-2

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre saisine du 8 avril dernier, en application du 3° du II de l'article 106 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, les membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), réunis en bureau du 23 novembre 2022, ont été consultés sur la demande d'agrément de la SCIC HLM Essonne Habitat en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS).

Les membres du bureau ont rendu un avis favorable à cette demande, en l'assortissant de deux recommandations :

- veiller, dans le cadre de votre stratégie de développement, à une production de logements en BRS qui soit complémentaire et équilibrée au regard de celle du logement locatif social, sur les territoires d'implantation, et au sein de la SCIC HLM Essonne Habitat ;
- veiller à une bonne application des critères de sélection, afin de s'assurer que les ménages retenus s'inscrivent dans un parcours résidentiel adapté à leurs profils.

En marge de l'analyse des demandes d'agrément OFS, les membres du CRHH ont par ailleurs également exprimé le souhait que la démultiplication des opérateurs fonciers sur le territoire francilien ne conduise pas à des mécanismes de concurrence entre les opérateurs, qui pourraient engendrer des effets inflationnistes sur les fonciers disponibles.

La prise en compte de ces recommandations et remarques fera l'objet d'un suivi par les membres du CRHH dans le cadre de la présentation annuelle qui leur sera faite du bilan régional de l'activité des OFS sur le territoire régional.

Dès lors que l'arrêté préfectoral agréant votre organisme en tant qu'OFS sera publié, il vous sera transmis par mail par mes services.

Je vous prie d'agréer, madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Céline DOURDAN
Directrice générale
Essonne Habitat
2, allée Eugène Mouchot
91130 Ris-Orangis

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
et par délégation
La Directrice adjointe de l'Hébergement et du Logement


Clémentine PESRET